



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 72

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} CROSS tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 216 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} COOK ainsi que MM. GUENTER, NARTH, PIWNIUK et BEREZA interviennent. M. PERCHOTTE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. SCHULER.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler la prolongation de la période d'exonération de la taxe sur les carburants et à apporter des solutions concrètes à la crise du coût de la vie sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} CROSS présente la proposition suivante :

Proposition n° 21 : Journée du chandail orange

Attendu :

que le gouvernement provincial reconnaît actuellement le 30 septembre comme étant la Journée du chandail orange, et ce, en réponse directe à l'appel à l'action n° 80 dans lequel la Commission de vérité et réconciliation demande l'établissement d'un jour férié pour commémorer les préjudices causés par le système des pensionnats;

que le symbole du chandail orange provient de l'expérience de Phyllis Webstad qui, à son premier jour au pensionnat, s'est fait confisquer le chandail orange tout neuf qu'elle avait acheté avec sa grand-mère;

que la Journée du chandail orange rend hommage à la mémoire des enfants qu'on retirait de force à leur famille à la fin du mois de septembre et qui étaient humiliés au sein du système des pensionnats en raison de leur culture et de leur identité;

que pendant cette journée, la population manitobaine se voit donner l'occasion de réfléchir à l'héritage du système des pensionnats tout en honorant la résilience des survivants et des familles autochtones;

que le gouvernement provincial veille à ce que le système d'éducation du Manitoba sensibilise la nouvelle génération aux questions des pensionnats et des effets du colonialisme;

que le gouvernement provincial s'engage à sensibiliser la population manitobaine à la vérité sur l'histoire du Canada afin d'avancer sur le chemin de la réconciliation;

que le gouvernement provincial s'emploie à collaborer avec les survivants et à faire entendre la voix de ceux qui jadis ont été réduits au silence,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à souligner, d'une part, l'importance cruciale du fait qu'on observe pour la première fois la Journée du chandail orange en tant que jour férié et, d'autre part, les efforts déployés par le gouvernement provincial pour permettre aux familles manitobaines de passer du temps ensemble à réfléchir aux questions des pensionnats et à continuer d'avancer sur le chemin de la réconciliation.

Il s'élève un débat.

M^{me} CROSS intervient.

M. PERCHOTTE, M^{me} KENNEDY ainsi que MM. JACKSON et WOWCHUK posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. PERCHOTTE, LOISELLE, WOWCHUK et OXENHAM interviennent. M. KING exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée permet à M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, de faire une déclaration gouvernementale au sujet des réparations pour les préjudices causés par la politique manitobaine relative aux allocations spéciales pour enfants.

M. le *ministre* BUSHIE dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Essor économique des peuples autochtones pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 144)

le rapport annuel du ministère des Relations avec les municipalités et le Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 145)

le rapport annuel de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 146)

le rapport annuel du Fonds de développement économique local pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 147)

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose, au nom de M. le *ministre* ALTOMARE, le rapport annuel du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 148)

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose le rapport annuel du ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 149)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* CABLE ainsi que MM. JACKSON, OXENHAM, BALCAEN et SANDHU font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et son installation dans le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter la ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le premier ministre et la ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 2 au cours de la saison de construction à venir et à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui traverse la ville de Souris dans ses plans de reconstruction.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter la ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le premier ministre à accorder à la ville de Winnipeg une aide financière pour la construction d'un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville ainsi qu'à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de garder le vieux pont en service à des fins de transport actif dans le futur.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte le rapport du commissaire à l'éthique concernant le député de Keewatinook, daté du 19 septembre 2024, et approuve la recommandation qu'il contient.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BUSHIE ainsi que MM. GOERTZEN, JACKSON, WASYLIW et KING interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} la *ministre* FONTAINE présente la proposition suivante :

Attendu :

que le Comité permanent des affaires législatives recommande à l'Assemblée législative du Manitoba le renouvellement du mandat de Jeffrey Schnoor à titre de commissaire à l'éthique pour une période de cinq ans;

que le Comité permanent des affaires législatives recommande à l'Assemblée législative du Manitoba le renouvellement du mandat de Jeffrey Schnoor à titre d'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour une période d'au plus trois ans à compter de la date de son entrée en fonction;

que conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, l'Assemblée doit nommer le registraire des lobbyistes par résolution,

il est proposé :

que conformément aux articles 33 et 34 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres*, le mandat de Jeffrey Schnoor à titre de commissaire à l'éthique soit renouvelé pour une période de cinq ans;

que conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, le mandat de Jeffrey Schnoor à titre d'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée soit renouvelé pour une période d'au plus trois ans à compter de la date de son entrée en fonction;

que conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, le mandat de Jeffrey Schnoor à titre de registraire des lobbyistes soit renouvelé pour une période d'au plus cinq ans à compter de la date de son entrée en fonction.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN et M. le *ministre* WIEBE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 37 — *Loi d'exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2024*.

Le débat se poursuit.

M. JACKSON intervient. M^{me} LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey